

ELECTRICITE DE FRANCE
2, rue Louis-Murat - 75008 PARIS Tél. 256-94-00

GAZ DE FRANCE

NOTE du 30 août 1985
DIRECTION DU PERSONNEL
Note aux unités **DP . 31.133**
Manuel Pratique : 326

Objet : Autorisations d'absence
à l'occasion de la rentrée scolaire

Comme chaque année, les chefs d'Unité sont invités à examiner avec la plus grande attention les demandes formulées par les agents ayant un enfant d'âge scolaire pour bénéficier d'une autorisation d'absence à l'occasion de la rentrée scolaire.

Il est notamment rappelé que les mères de famille peuvent disposer en application de la circulaire N. 72-5 d'une journée ou d'une demi-journée de congé à leur initiative.

Cette disposition est cumulable avec des autorisations d'absence de durée limitée accordées localement dans le cadre de la circulaire Pers. 91, aux parents qui le souhaiteraient, pour accompagner le jour de la rentrée, leurs jeunes enfants à l'école.

Ces diverses possibilités doivent permettre de résoudre les situations individuelles extrêmement variables rencontrées tant à l'occasion de la rentrée scolaire que pour le jour même.

Le Directeur

P. DAURES